

Charte de bonne conduite dans le cadre de la semaine plongée

Les élèves du groupe « Némò » doivent, ainsi que leurs parents, prendre connaissance de cette charte et l'approuver en la signant. Le règlement intérieur du lycée s'applique avec les ajouts suivants

1. Trajet en Mini-BUS

Droits

- Mettre de la musique sans gêner le conducteur
- Manger très raisonnablement des produits sans miettes, et sans salir

Devoirs :

- Respecter les règles de bonnes conduite et surtout de sécurité
- Parler doucement sans excitation !
- **NETTOYER le bus dès l'arrivée** à la fin de chaque voyage

2. Hébergement

Droits

- TOUT dans la limite du respect d'autrui ...
-

Devoirs

- respecter le personnel, les locaux
- **respecter les horaires**
- **DÉPOSER LES PORTABLES à 22h jusqu'au petits déjeuner**
- Avoir une hygiène correcte !
- Couvre-feu habituel : 22h30 plus personne dehors... Respecter le sommeil des autres

Interdictions

- ne pas sortir la nuit – Ne pas consommer d'alcool ou autres substances illicites (Règlement intérieur du lycée) – Ne pas fumer... - Ne pas sortir de l'enceinte sans autorisation

3. Temps d'activité

Droits

- Profiter des plongées...
- Droit de prendre des photos : Attention les photos sur lesquelles figurent des élèves ne pourront en aucun cas être diffusées sur les réseaux sociaux relativement au droit à l'image. (L'autorisation signée en amont concerne uniquement la diffusion de photos par la presse locale et sur le blog du lycée.)

Devoirs

- être à l'heure !
- écouter les consignes
- respecter la sécurité
- 3 rédacteurs/journalistes par jour !

4. Temps libres

Droits

- Possible de faire beaucoup de choses... demander...

- Être à 3 minimum
- Demander l'autorisation par message en indiquant où vous êtes, l'heure de retour si vous changez vos plans...
- Ne pas trahir notre confiance !

Devoirs

Punitions

- CONFISQUER LE PORTABLE
- PRIVER DE SORTIE
- En cas de manquement, l'élève sera puni conformément au règlement intérieur du lycée qui est applicable lors des sorties scolaires. En cas de manquement grave, le voyage sera interrompu pour l'élève qui sera renvoyé chez lui aux frais de ses parents et sans remboursement du séjour. Une sanction pourra éventuellement être donnée à son retour.

